

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence composite 80 % iBoxx Euro Eurozone 3-5 + 20 % EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 3 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans et dividendes réinvestis pour l'EUROSTOXX 50. Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple rendement et risque, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en OPCVM et FIA. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi en actions et produits de taux par le biais :

- d'une analyse des taux d'intérêt : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux.
- d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performance par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.
- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance).

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de -20% à 40% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont 5% maximum sur les pays émergents, de toutes tailles de capitalisations, de tous les secteurs, dont :
20% maximum de l'actif net en actions des pays hors zone euro ;
20% maximum de l'actif net aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations boursières, cotées sur les compartiments B et C ou les marchés français non réglementés mais régulés par Euronext y compris Euronext Growth.
- de 0% à 100% en instruments de taux (hors obligations convertibles), avec un niveau moyen de 50%, libellés en euro, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :
25% maximum en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- ou non notés ;
20% maximum de l'actif net en instruments non libellés en euro.
10% maximum en instruments de taux de pays émergents.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

- de 0% à 20% sur les marchés des obligations convertibles notées ou non.
- de 0% à 20% au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

Le Fonds peut investir :

en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.

jusqu'à 100% son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ouverts à une clientèle non professionnelle.

Il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles, des bons de souscription).

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options, des futures et des contrats de change à terme (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but d'exposer

et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et/ou taux et de couvrir le portefeuille au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Rapport de gestion – 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

Actif net du fonds au 29 décembre 2023 : 77 725 592,22 €

Valeur Liquidative au 29 décembre 2023 :

- Part C (EUR) : 158,68
- Part B (EUR) : 121,06
- Part I (EUR) : 1 217,84

Nombre de parts au 29 décembre 2023 :

- Part C : 385 637,983
- Part B : 92 376,554
- Part I : 4 392

Performance au 29 décembre 2023 :

- Part C : + 4,66%
- Part B : + 4,44%
- Part I : + 5,39%

Valorisation : quotidienne

1/ Contexte économique et financier & politique d'investissement

2/ Principaux mouvements au cours de l'exercice

3/ Informations réglementaires

1/ Contexte économique et financier & politique d'investissement

1^{er} TRIMESTRE 2023

L'année 2023 démarre sur les chapeaux de roues, la résilience de l'économie a été saluée par les marchés actions qui effacent l'intégralité des pertes enregistrées en 2022 : l'Euro Stoxx 50 NR gagne 9,9% sur le mois. Le scénario d'un atterrissage en douceur semble être privilégié, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie, à la réouverture de la Chine et à un marché de l'emploi robuste. Dans ce contexte les actions européennes surperforment les actions américaines, mais ce sont les actions chinoises qui terminent sur la première place du podium. Les obligations clôturent également en hausse profitant de la détente générale des taux souverains, et le dollar poursuit sa trajectoire baissière.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +2,31% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 24% fin janvier, légèrement renforcée au cours du mois (+1 point) puisque la résilience de l'économie et le redémarrage de la Chine devraient soutenir l'économie mondiale. Par ailleurs, nous continuons de construire une poche obligataire dans ce nouvel environnement de taux : l'exposition aux obligations passe de 50 à 65%. Le renforcement a été effectué sur des obligations souveraines européennes 3-5 ans ainsi que sur du crédit de qualité.

Les actions européennes évoluent à leur plus haut en février, le CAC 40 NR est à +12,4% depuis le début d'année et bat son record historique au cours du mois. Les indicateurs économiques se sont révélés meilleurs que prévus de part et d'autre de l'Atlantique. La résilience de l'économie, couplée à une inflation toujours loin de sa cible, alimente toutefois les craintes d'un resserrement monétaire prolongé. Les taux terminaux de la Fed et de la BCE ont été révisés à la hausse, ce qui s'est reflété sur le niveau des taux souverains. Dans ce contexte le crédit investment grade, plus sensible aux taux d'intérêt, sous-performe le haut rendement et le dollar reprend des couleurs face à l'euro.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,32% au cours du mois, et de +1,99% depuis le début d'année.

Nous profitons des phases de volatilité pour renforcer légèrement l'exposition aux actions, à 26,5%.

La résilience de l'économie est un facteur de soutien pour les résultats des entreprises. Ces dernières disposent toujours d'un pouvoir de fixation des prix élevé, ce qui explique en partie la bonne tenue des actions face à la hausse des taux. Nous renforçons par ailleurs les petites et moyennes capitalisations qui bénéficient d'un potentiel de surperformance compte tenu de leur niveau de décote et des meilleures perspectives de croissance.

Côté taux, nous continuons d'augmenter progressivement la duration du fonds, de 3 à 3,5 ans au cours du mois avec un rendement de 3,8%.

Sous tension dans un environnement de remontée des taux, le secteur bancaire fait face en mars à une fuite des dépôts de grande ampleur. La confiance dans le système bancaire dégringole après la faillite de la banque américaine SVB, ce qui alimente la crise et ce malgré l'intervention rapide des autorités réglementaires. Les craintes se sont propagées en Europe malgré un système bancaire plus solide, entraînant le rachat de Crédit Suisse par UBS. Le mois de mars connaît donc un niveau de volatilité élevé : le dollar et les taux souverains chutent, les actions parviennent à clôturer en territoire positif (+1,95% pour l'Euro stoxx 50 NR).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,20% au cours du mois de mars, et de +2,19% depuis le début d'année.

Dans l'environnement actuel agité nous portons notre attention essentiellement sur le niveau de la croissance, ce qui nous conduit pour le moment à maintenir la surpondération des actions (à 26,5% vs un niveau neutre à 20%). La poche actions reste investie majoritairement sur des sociétés européennes, qui bénéficient d'une prime de risque plus élevée. Sur la poche obligataire nous continuons de privilégier les obligations de qualité, la crise bancaire renforçant la probabilité de récession sur les mois à venir. Les emprunts d'états représentent ¼ du portefeuille, en grande partie sur l'Europe.

2ème TRIMESTRE 2023

Après l'épisode de stress bancaire du mois dernier, le mois d'avril est marqué par un retour au calme sur les marchés. Les bourses d'actions se redressent, l'Euro stoxx 50 NR à +1,6% et le S&P 500 à +1,5% en USD, soutenues par une saison de résultats globalement bien orientés. On observe plus de volatilité du côté des taux. Aux Etats-Unis, la publication des chiffres d'inflation qui restent élevés, entraîne un rebond des taux souverains jusque mi-avril. Par la suite la publication d'un PIB inférieur aux attentes a confirmé le ralentissement économique, entraînant le mouvement inverse sur les taux qui retrouvent leur niveau de début de mois.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,36% au cours du mois, et de +2,56% depuis le début d'année.

L'exposition actions s'établit à 27% fin avril. Nous construisons une poche sur les actions chinoises (pour 10% de la poche actions).

Au niveau macroéconomique la Chine est décorrélée des marchés développés : la dynamique de croissance est positive, avec une politique monétaire favorable liée à une inflation faible. L'affaiblissement du dollar est également un soutien pour le marché chinois. L'exposition aux obligations souveraines est maintenue à hauteur de 25% du portefeuille afin d'amortir les baisses de marché et les éventuels risques de récession. Sur le crédit nous privilégions la partie courte de la courbe tant que nous n'aurons pas de meilleure visibilité sur l'inflation.

En mai, les actifs risqués évoluent au gré des négociations concernant le plafond de la dette américaine. Comme chaque année la probabilité d'un défaut reste très faible, néanmoins le sujet est source de volatilité sur les marchés.

Un accord se dessine finalement en fin de mois, soutenant les actions américaines. Le S&P 500 NR clôture le mois à +0,4% (USD) et l'Euro stoxx 50 à -2,2%. Les Etats-Unis terminent donc devant l'Europe, sous l'impulsion du secteur technologique (+7,6% pour le Nasdaq 100). Le style croissance est favorisé par rapport à la valeur, et le dollar profite de son statut de valeur refuge et reprend des couleurs face à l'euro.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,73% au cours du mois, et de +1,81% depuis le début d'année.

Compte tenu du climat d'incertitude, nous restons prudents face à la volatilité des marchés et ne modifions pas la structure du portefeuille. L'exposition actions du fonds reste stable à 27% et privilégie l'Europe et les valeurs de qualité. Nous favorisons également la qualité sur la partie crédit compte tenu des perspectives économiques peu prometteuses, et privilégions ainsi l'Investment Grade par rapport au High Yield.

L'incertitude géopolitique reprend de l'ampleur en juin à la suite de la mutinerie du groupe Wagner, mais le sujet est totalement ignoré par les marchés qui restent focalisés sur l'évolution des indicateurs économiques et des politiques monétaires. De ce côté, la contraction des indices PMI en Europe confirme le ralentissement économique. Aux Etats-Unis en revanche la résilience de la croissance continue de surprendre. Dans ce contexte, on observe une hausse des taux courts sur le mois qui amplifie l'inversion de la courbe des taux (signal généralement perçu comme annonciateur d'une récession). Les actions restent quant-à-elles imperturbables, l'Euro stoxx 50 NR gagne 4,3%.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,62% au cours du mois, et de +2,43% depuis le début d'année.

Nous maintenons l'exposition actions à 27%. La poche obligataire reste composée d'une part de crédit Investment Grade afin d'optimiser le rendement, et d'autre part d'emprunts d'états afin d'augmenter la résilience du portefeuille lors des phases plus volatiles. Nous détenons une position plus longue en duration aux Etats-Unis compte tenu de la meilleure visibilité sur la politique monétaire.

3^{ème} TRIMESTRE 2023

Les actions progressent en juillet soutenues par des résultats globalement rassurants, l'Euro stoxx 50 NR gagne 1,7% et le S&P 500 3,2%. Sans surprise la Fed et la BCE remontent leur taux de 25bp ce mois. L'attention s'est davantage portée sur le discours des banques centrales concernant la poursuite ou non du resserrement monétaire. Si aucune des deux ne s'est engagée à ce sujet, la fin du cycle de hausse des taux apparaît plus probable aux Etats-Unis. Dans ce contexte le 10 ans américain se rapproche de nouveau des 4%. Du côté des

émergents, la Chine surperforme et ce malgré un PIB décevant. La réunion du Politburo a rassuré les investisseurs qui s'attendent à des mesures de soutien de l'économie.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,97% au cours du mois, et de +3,42% depuis le début d'année.

Nous ne modifions pas le positionnement du portefeuille sur le mois.

Le mois d'août est marqué par une forte tension à la hausse sur les taux longs, le 10 ans américain atteint au cours du mois son plus haut niveau depuis 15 ans. Ce mouvement, amplifié par les faibles volumes du mois d'août, reflète la crainte des investisseurs de voir une nouvelle hausse de taux étant donnée la vigueur de la croissance américaine. En Europe les PMI témoignent du ralentissement économique, notamment sur le secteur des services très résilient jusque-là. Enfin en Chine les craintes sur l'économie s'intensifient, en partie liées au secteur immobilier. Le contexte est donc peu favorable aux actions qui se replient sur le mois, l'Euro stoxx 50 perd 3,8% et le S&P 500 1,7% (USD).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,85% au cours du mois, et de +2,54% depuis le début d'année.

Nous pensons que l'ampleur du mouvement sur les taux est exagérée et constitue une belle opportunité. Ainsi, nous renforçons très légèrement l'exposition aux actions lors des phases de baisses. Nous privilégions les acteurs de qualité, mieux armés dans un contexte de ralentissement économique, et conservons la petite poche d'actions chinoises malgré les déceptions. Sur la partie obligataire, nous augmentons la durée du portefeuille (qui atteint 3,8 ans) pour profiter du mouvement excessif sur les taux. Le renforcement a été effectué au travers de la dette souveraine américaine de long terme, et du crédit Investment Grade européen.

Les actions poursuivent leur trajectoire baissière en septembre, pénalisées par la remontée des taux longs (nominaux et réels). La Fed revoit à la hausse ses prévisions de croissance et de taux directeurs pour 2024. Ainsi, les premiers signes de ralentissement économique peinent à rassurer les investisseurs. En Europe, les indicateurs continuent de se dégrader, notamment dans le secteur industriel en Allemagne. Les chiffres sur l'inflation sont encourageants mais ne permettent pas encore aux banques centrales de tenir un discours moins restrictif. Dans ce contexte, l'Euro stoxx 50 NR clôture le mois à -2,8%. Les actions « croissance » sous-performent, ainsi que les petites capitalisations.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,40% au cours du mois, et de +1,11% depuis le début d'année.

Nous allégeons la poche petites capitalisations face à la dégradation des indicateurs économiques, et restons prudents quant aux prévisions de résultats. L'exposition actions passe ainsi de 28% à 24%. Du côté des obligations, le niveau élevé des taux souverains nous laisse penser qu'une détente progressive aura lieu les prochains mois. Nous restons très positifs sur le crédit investment grade.

4^{ème} TRIMESTRE 2023

Les actions reculent à nouveau en octobre, l'Euro stoxx 50 perd 2,7% et le S&P 500 2,1%. Les tensions géopolitiques instaurent un climat d'incertitude, notamment au sujet des prix du pétrole, et accentuent ainsi la volatilité. Les marchés restent toutefois focalisés sur l'évolution des taux. On note que le 10 ans US franchit le pic de 5% au cours du mois.

Sur le plan macroéconomique, le fossé se creuse entre l'Europe et les Etats-Unis (ayant pour conséquence un dollar toujours ferme).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,95% au cours du mois, et de +0,15% depuis le début d'année.

Nous allégeons l'exposition actions en tout début de mois de 24% à 21%. Le ralentissement économique commence à se refléter sur les résultats des entreprises. Les publications sont mitigées en Europe, avec des réactions parfois excessives (Worldline, Sanofi). Pas de changement sur la poche obligataire, l'indice des prix PCE de fin octobre ralentit, ce qui devrait permettre une pause dans les hausses de taux des banquiers centraux.

Les marchés financiers rebondissent fortement en novembre avec une progression de l'ordre de 6% pour les indices actions mondiaux et plus de 2% pour les indices obligataires. La faiblesse des indicateurs avancés, couplée à la baisse des chiffres de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, ont permis d'assister à une baisse salutaire des taux longs.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +2,69% au cours du mois, et de +2,85% depuis le début d'année.

Nous maintenons l'exposition du fonds aux actions à 21%. Nous avons cependant arbitré une partie de l'exposition aux actions européennes vers les USA afin de bénéficier du différentiel de croissance des deux zones et de la faiblesse du dollar. Nous restons confiants sur la poursuite de la baisse de l'inflation, même si elle ne sera probablement pas aussi linéaire que le marché l'anticipe.

L'année 2023 termine sur un mois haussier pour les actifs risqués. Aux USA le S&P 500 clôture l'année à +25%, +53% pour le Nasdaq qui profite de l'explosion de l'IA. En Europe l'Euro stoxx 50 progresse de 22%, suivi par le CAC 40 à +19%.

Les marchés sont de nouveau soutenus en décembre par la détente obligataire, le taux 10 ans US passe de 4,3% à 3,9% sur le mois (pour rappel il avait franchi les 5% en octobre).

Plusieurs facteurs de soutien : la dynamique d'inflation continue de s'améliorer ; La croissance américaine reste soutenue mais la consommation est revue à la baisse avec la fin de l'excès d'épargne ; La Fed ne durcit pas le ton face à l'assouplissement des conditions financières. En Europe, le discours de la BCE reste plus restrictif pour faire face à l'inflation salariale, ne laissant entrevoir de baisse de taux avant le 2e semestre 2024.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +1,76% au cours du mois, et de +4,66% depuis le début d'année.

Le fonds termine l'année avec une exposition aux actions de 23%. Nous restons prudents à la suite du rallye de fin d'année et au discours accommodant de la Fed en décembre, qui laisse peu de place à une baisse additionnelle des taux. Nous prenons des profits de façon tactique début décembre sur la dette souveraine américaine de long terme.

2/ Principaux mouvements au cours de l'exercice

Titres	Acquisitions (en €)	Titres	Cessions (en €)
Amundi ETF Govt Bd Euro Broad IG 3-5	23 642 020,81	Tailor Crédit Short Duration I	10 370 567,30
Union + IC	9 338 869,29	Federal Support Monétaire ESG SI A/I	7 905 088,10
Tailor Crédit Rendement Cible I	9 105 896,69	Amundi ETF Govt Bd Euro Broad IG 3-5	7 872 157,67
Schelcher Short Term ESG C	7 359 166,18	Union + IC	7 515 706,10
Tikehau Credit Court Terme A Acc	7 020 182,82	Schelcher Short Term ESG C	7 414 619,80

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue Tailor Allocation Défensive a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Fonds utilisés :

Tailor Crédit Rendement Cible I (FR0011819036)

Tailor Crédit Short Duration I (FR0013287646)

Tailor Actions Entrepreneurs I (FR0013333572)

Tailor Actions Avenir ISR I (FR0013342060)

Tailor Crédit 2028 (FR001400BW13)

Au 29/12/2023, Tailor Allocation Défensive est investi dans les fonds gérés par Tailor AM ci-après :

Tailor Actions Entrepreneurs (I) pour 9 977 parts soit 1,74% de l'actif net

Tailor Crédit Rendement Cible (I) pour 131 660 parts soit 19,71% de l'actif net

Tailor Actions Avenir ISR (I) pour 17 514 parts soit 3,17% de l'actif net

Tailor Credit Short Duration (I) pour 131 975 parts soit 18,33% de l'actif net

Tailor Crédit 2028 (I) pour 32 000 parts soit 4,71% de l'actif net.

3/ Informations réglementaires

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

- *Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance*

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ne sont pas intégrés de manière systématique et simultanée dans les décisions d'investissement. Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Aussi, cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion, exclusivement liée à sa performance financière est mesurée, le cas échéant, par comparaison à son indicateur de référence.

Néanmoins, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés, et ainsi sur des OPC détenus. Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Ainsi, notre société de gestion apporte des garanties minimales en matière de prise en compte des risques de durabilité pour les OPC gérés par :

1\ le biais d'une politique d'exclusions qui prévoit, entre autres, des exclusions de sociétés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, la production de charbon thermique ou encore le tabac ;

2\ la mise en place d'une politique de gestion des controverses qui prévoit l'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et émetteurs sujets à des controverses dites de niveau « 5 » selon l'échelle de notation du prestataire de données Sustainalytics ;

3\ l'exercice de sa politique de vote et d'engagement notamment lorsque des actions sont détenues par les fonds.

Par ailleurs, TAILOR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Les informations relatives aux politiques de TAILOR AM sont disponibles sur le site <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

Par ailleurs, au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (ci-après « Taxonomie »), les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Enfin, TAILOR AM ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR.

- *Valorisation par cours forcé*

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

- *Instruments financiers dérivés*

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Le FCP peut intervenir sur des futures et des options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou action. Il peut également intervenir sur des contrats de change à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille au risque de change.

Les instruments dérivés peuvent, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) aux marchés actions ne peut excéder 100% de l'actif net.

Au 29/12/2023, le fonds n'utilisait pas d'instruments financiers dérivés.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2023 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- Effectif total de la société de gestion au 29 décembre 2023 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 : 1'958'983 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 336'961 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
 - Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'088'715 EUR
 - Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 186'120 EUR

Au cours du 4ème trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions règlementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions règlementaires.

Evènements intervenus au cours de la période

06/10/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la fourchette d'exposition sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques : auparavant de 0 à 40% désormais fixée à de -20% à 40%

06/10/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la fourchette de cumul des expositions : auparavant ne dépasse pas 100% dorénavant ne dépasse pas 120%

15/12/2023 Suppression de part : La suppression de la part S

15/12/2023 Caractéristiques juridiques : Le changement de CAC au 1er janvier 2024 avec PricewaterhouseCoopers Audi

15/12/2023 Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe relatif au risque de change dans le profil de risque

15/12/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : La mise à jour des modalités de souscription et rachat : Les souscriptions sont possibles en montant ou en parts. Les rachats se font uniquement en parts

15/12/2023 Caractéristiques de gestion : La mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits gates

15/12/2023 Mise à jour de la trame : La mise à jour de l'article 3 du règlement

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	77 439 658,34	110 512 362,59
Actions et valeurs assimilées	2 163 080,91	4 508 594,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 163 080,91	4 508 594,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	766 943,93	659 527,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	766 943,93	659 527,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	74 509 633,50	105 344 241,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	74 509 633,50	105 344 241,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	5 758,66	22 128,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 758,66	22 128,91
Comptes financiers	643 658,12	1 437 048,25
Liquidités	643 658,12	1 437 048,25
Total de l'actif	78 089 075,12	111 971 539,75

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	79 042 829,07	111 927 199,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-225 939,14	1 223 117,95
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 091 297,71	-1 569 746,38
Total des capitaux propres	77 725 592,22	111 580 570,60
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	363 482,90	390 969,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	363 482,90	390 969,15
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	78 089 075,12	111 971 539,75

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	239 733,34	234 110,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	15 000,00	152 700,98
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	254 733,34	386 811,30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	32 658,34
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	32 658,34
Résultat sur opérations financières (I - II)	254 733,34	354 152,96
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 699 925,03	2 068 387,78
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 445 191,69	-1 714 234,82
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	353 893,98	144 488,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-1 091 297,71	-1 569 746,38

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part B :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010487512	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,6 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
B	FR0011408806	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0011731793	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010487512	3% TTC maximum de l'actif net
B	FR0011408806	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0011731793	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance**Part FR0010487512 C**

11.96% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (1)

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 11,96% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011408806 B

20% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (2)

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Par exception, la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part B sera supérieure à un an : du 07 février 2013 (date de création de la part B) jusqu'à la clôture du 31/12/2014. La période de cristallisation sera ensuite tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « B », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 20,00% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0011731793 I

15% TTC de la surperformance du FCP au delà de la performance de son indicateur de référence (80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 coupons réinvestis + 20% EURO STOXX 50 dividendes réinvestis) et avec une performance positive sur l'exercice (3)

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Par exception, la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part I sera supérieure à un an : du 10 février 2014 (date de création de la part I) jusqu'à la clôture du 31/12/2015.

La période de cristallisation sera ensuite tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part « I », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 80% iBoxx Euro Eurozone 3-5 ans (coupons réinvestis) + 20% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 15,00% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
- Actions, Trackers, Droits : la société de gestion : 60% le dépositaire : 40% - Obligations : le dépositaire : 100% - OPC / FIA : le dépositaire : 100% - Marché à terme (Monep Eurex) : le dépositaire : 100% Actions, warrants, droits : 0.18 % maximum TTC Obligations, Obligations convertibles TCN : Forfait : 66 € TTC maximum OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum. Options : 0.30% de la prime - min 10€+ frais d'intermédiation Autres Marchés traités en € Futures et Options : 1 € / lot + Frais d'Intermédiation Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité: Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité: Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation: Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs: Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité Indépendante de la contrepartie.
- Diversification: L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation: Les garanties Financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	111 580 570,60	146 600 521,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 429 752,74	24 418 771,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-50 840 750,56	-50 319 338,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 093 837,40	2 500 383,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 268 594,44	-1 461 504,05
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-141 027,21	-83 041,77
Différences de change	-35 529,11	399 896,18
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 352 524,49	-8 760 882,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 664 347,20</i>	<i>-2 688 177,29</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 688 177,29</i>	<i>6 072 704,82</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 445 191,69	-1 714 234,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	77 725 592,22	111 580 570,60

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	766 943,93	0,99
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	766 943,93	0,99
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	766 943,93	0,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	643 658,12	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	766 943,93	0,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	643 658,12	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	DKK	DKK			devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	3 752 173,22	4,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	510 396,01	0,66	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			37 049 640,75
	FR0011819036	TAI.CR.RDM CIB.I3D	15 317 324,40
	FR0013287646	TAIL.CR.S.DUR.I 3D	14 250 660,50
	FR0013333572	TAIL.ACT.ENTR.I 3D	1 353 978,67
	FR0013342060	TAIL.AC.AV.ISR I4D	2 467 197,18
	FR001400BW13	TAIL.CREDIT 28 I3D	3 660 480,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			37 049 640,75

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 091 297,71	-1 569 746,38
Total	-1 091 297,71	-1 569 746,38

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-870 692,48	-1 304 419,16
Total	-870 692,48	-1 304 419,16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-181 068,95	-211 426,33
Total	-181 068,95	-211 426,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-39 536,28	-53 900,89
Total	-39 536,28	-53 900,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-225 939,14	1 223 117,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-225 939,14	1 223 117,95

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-177 912,93	999 373,89
Total	-177 912,93	999 373,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-32 575,42	141 895,77
Total	-32 575,42	141 895,77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 450,79	81 848,29
Total	-15 450,79	81 848,29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	137 426 795,19	895 652,725	153,44	0,00	0,00	0,00	-1,03
31/12/2019	C2 PART CAPI B	26 842 631,96	227 376,861	118,05	0,00	0,00	0,00	-1,03
31/12/2019	II PART CAPI I	29 862 682,80	26 009,019	1 148,17	0,00	0,00	0,00	0,05
31/12/2020	C1 PART CAPI C	115 612 513,27	747 967,465	154,57	0,00	0,00	0,00	-2,35
31/12/2020	C2 PART CAPI B	19 428 240,46	163 671,368	118,70	0,00	0,00	0,00	-2,02
31/12/2020	II PART CAPI I	24 096 119,21	20 713,125	1 163,33	0,00	0,00	0,00	-11,13
31/12/2021	C1 PART CAPI C	109 375 495,67	675 201,10	161,99	0,00	0,00	0,00	5,81
31/12/2021	C2 PART CAPI B	16 749 411,37	134 985,673	124,08	0,00	0,00	0,00	4,14
31/12/2021	II PART CAPI I	20 475 614,01	16 701,125	1 226,00	0,00	0,00	0,00	50,59
30/12/2022	C1 PART CAPI C	91 160 542,63	601 244,162	151,62	0,00	0,00	0,00	-0,50
30/12/2022	C2 PART CAPI B	12 933 141,11	111 580,561	115,91	0,00	0,00	0,00	-0,62
30/12/2022	II PART CAPI I	7 486 886,86	6 479,00	1 155,56	0,00	0,00	0,00	4,31
29/12/2023	C1 PART CAPI C	61 193 320,72	385 637,983	158,68	0,00	0,00	0,00	-2,71
29/12/2023	C2 PART CAPI B	11 183 499,97	92 376,554	121,06	0,00	0,00	0,00	-2,31
29/12/2023	II PART CAPI I	5 348 771,53	4 392,00	1 217,84	0,00	0,00	0,00	-12,51

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	44 744,60500	6 847 465,34
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-260 350,78400	-40 330 147,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	-215 606,17900	-33 482 682,57
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	385 637,98300	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI B		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 239,98100	383 513,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-22 443,98800	-2 649 189,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	-19 204,00700	-2 265 675,40
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	92 376,55400	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 466,00000	5 198 773,80
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6 553,00000	-7 861 413,65
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 087,00000	-2 662 639,85
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 392,00000	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI B	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010487512 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 357 151,76
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	4,63
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011408806 C2 PART CAPI B	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	230 761,55
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,42
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0011731793 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	112 006,67
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014003NT1 S1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	5 758,66
Total des créances		5 758,66
Dettes	SRD et règlements différés	79 513,08
Dettes	Frais de gestion	283 969,82
Total des dettes		363 482,90
Total dettes et créances		-357 724,24

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	77 439 658,34	99,63
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 163 080,91	2,78
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	766 943,93	0,99
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	74 509 633,50	95,86
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	5 758,66	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-363 482,90	-0,47
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	643 658,12	0,83
DISPONIBILITES	643 658,12	0,83
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	77 725 592,22	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						2 163 080,91	2,78
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						2 163 080,91	2,78
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						2 163 080,91	2,78
TOTAL FRANCE						2 163 080,91	2,78
FR0000045528 CRCAM PARIS ET ILE DE FRANCE			EUR	2 895		188 377,65	0,24
FR0000045544 CRCAM TOULOUSE 31 CCI			EUR	1 108		72 574,00	0,09
FR0000121964 KLEPIERRE			EUR	23 615		582 818,20	0,75
FR0010241638 MERCIALYS			EUR	112 820		1 121 994,90	1,45
FR0010483768 CRCAM BRIE PICARDIE PROV.ECH.			EUR	11 314		197 316,16	0,25
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						766 943,93	0,99
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						766 943,93	0,99
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						766 943,93	0,99
TOTAL FRANCE						766 943,93	0,99
FR0013457405 PEUGEOT INVEST 1,875% 19-301026	30/10/2019	30/10/2026	EUR	8	1,88	766 943,93	0,99
TOTAL Titres d'OPC						74 509 633,50	95,86
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						74 509 633,50	95,86
TOTAL FRANCE						55 606 733,43	71,54
FR0000009987 UNION + (IC)			EUR	33		6 438 055,80	8,28

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000984254 CM-AM DOLLAR CASH (IC)			USD	2 040		3 752 173,22	4,83
FR0007054358 AMUND.EUR.ST.50 II UC.ETF CAP.			EUR	88 660		4 221 545,90	5,43
FR0011374651 RICH.OBLIG.C.T.I FCP 4DEC			EUR	21		2 359 410,48	3,04
FR0011819036 TAILOR CRED.RDM CIBL.I FCP3DEC			EUR	131 660		15 317 324,40	19,71
FR0013287646 TAIL.CRED.SH.DURATION I FCP 3D			EUR	131 975		14 250 660,50	18,33
FR0013333572 TAIL.ACTIONS ENTREPR.I FCP 3D			EUR	9 977		1 353 978,67	1,74
FR0013342060 TAILOR ACT.AVEN.ISR I FCP 4DEC			EUR	17 514		2 467 197,18	3,17
FR0013433109 GEMCHINA I SICAV 3DEC			EUR	19 912		1 785 907,28	2,30
FR001400BW13 TAILOR CREDIT 2028 I FCP 3D			EUR	32 000		3 660 480,00	4,71
TOTAL IRLANDE						6 985 149,39	8,99
IE000KXCXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF			EUR	35 015		4 298 336,36	5,53
IE00B1YZSC51 ISH.COR.MSCI EUROP.UC.ETF EUR			EUR	90 389		2 686 813,03	3,46
TOTAL LUXEMBOURG						11 917 750,68	15,33
LU1650488494 AM.EURO GOV BOND 3-5Y UC.ETF C			EUR	81 954		11 917 750,68	15,33

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE